

SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

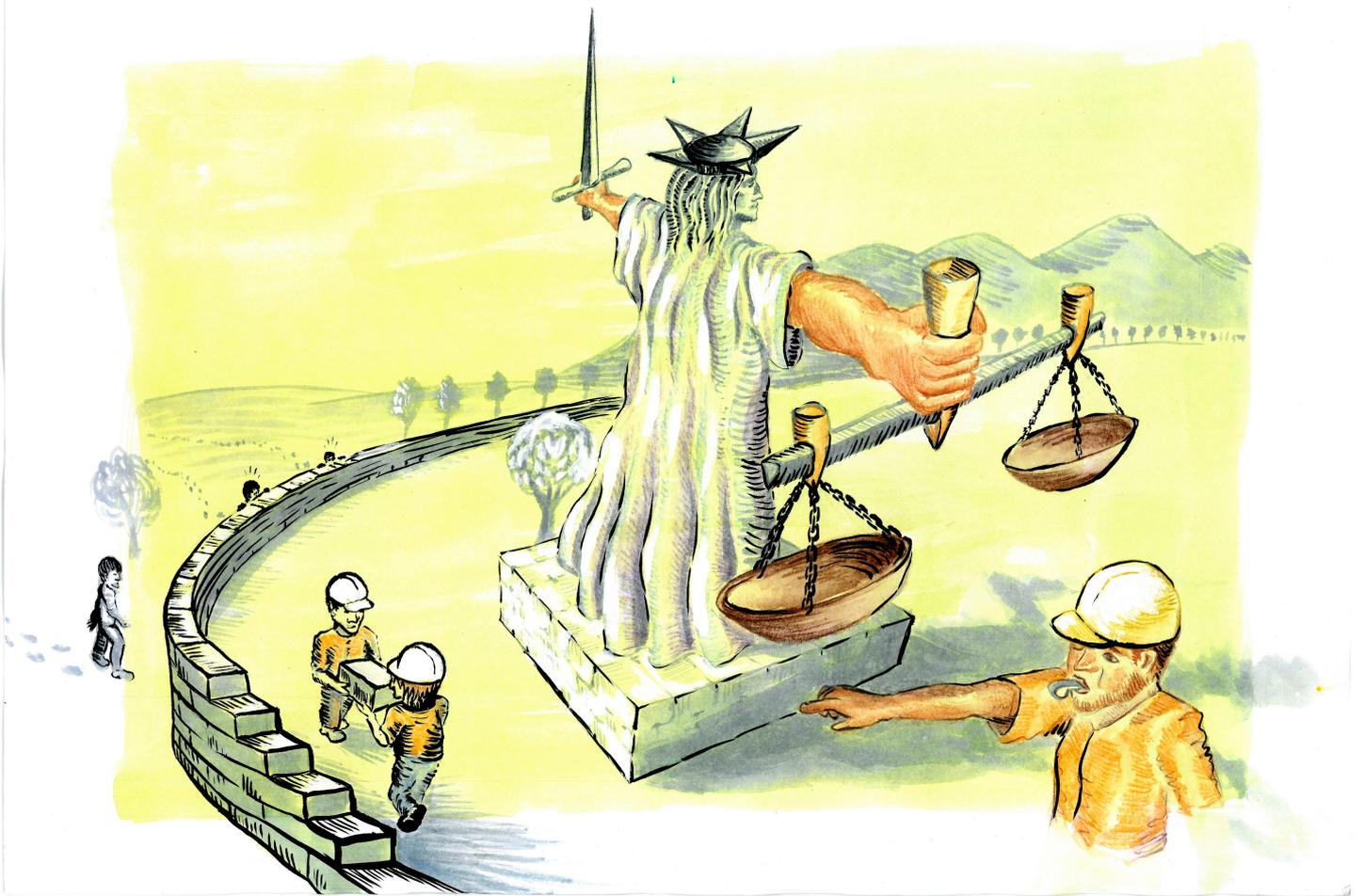
COLLOQUE DE DROIT PUBLIC

VENDREDI 19 MARS 2021

ORDRE DES AVOCATS

176 rue de Créqui 69003 LYON

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE À CONTRE-SENS



*Colloque en ligne et en présentiel
(max 25 participants sur place)*

Inscription préalable en ligne indispensable : www.lesaf.org

Clôture des inscriptions le mardi 16 mars 2021 à 17 heures

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34 rue Saint-Lazare, 75009 Paris – Tél : 01 42 82 01 26 – E-mail : saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE DE DROIT PUBLIC

LYON, LE VENDREDI 19 MARS 2021

Colloque en ligne et en présentiel (max 25 participants)

Ordre des avocats 176 rue de Créqui 69003 LYON

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE À CONTRE-SENS

Reconnue comme un principe général du droit en 2006, la sécurité juridique se définit comme l'ensemble des règles visant à assurer la connaissance du droit applicable et la stabilité des situations juridiques. Historiquement, il s'agit d'un principe permettant de protéger les actes et contrats administratifs illégaux, et qui a donc bénéficié avant tout à l'administration. Mais dans le même temps, ce mouvement s'est révélé parfois favorable aux administrés.

Or, depuis la décision Czabaj du 13 juillet 2016, la jurisprudence du Conseil d'État semble avoir progressivement opéré un retournement du principe pour le mettre exclusivement au service de l'administration. Cette évolution s'inscrit dans un contexte où cette même jurisprudence révèle une tolérance grandissante envers certaines illégalités, auparavant sanctionnées, au nom de la sauvegarde de l'acte administratif attaqué.

La sécurité juridique aurait-elle pris le pas sur le respect du principe de légalité ? Peut-on parler d'une rupture historique, d'une sécurité juridique "à contre-sens", et, plus généralement, d'une balance désormais déséquilibrée en faveur de l'administration ? Quel est l'impact d'une telle évolution sur le ressenti du justiciable, son conseil, et, plus largement, sur la philosophie de la justice administrative dans l'Etat de droit ?



COLLOQUE DE DROIT PUBLIC

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE À CONTRE-SENS

LYON, VENDREDI 19 MARS 2021

Colloque en ligne et en présentiel (max 25 participants)

Ordre des avocats, 176 rue de Créqui 69003 LYON

PROGRAMME

8h30 – ACCUEIL DES PARTICIPANT.E.S

9h00 : Allocutions de bienvenue et d'ouverture du colloque

- Serge DEYGAS, Bâtonnier de Lyon
- Tatiana BECHAUX, Présidente SAF Lyon
- Estellia ARAEZ, Présidente du SAF

09h30-12h30 : 1^{ère} table ronde

LE PRINCIPE DE LÉGALITÉ FAIT- IL ENCORE LE POIDS FACE À LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ?

Modérateur : Emmanuel WORMSER, avocat au Barreau de Lyon

- Olga MAMOUDY, Professeure de droit public à l'université Polytechnique des Hauts-de-France, Centre de Recherche Interdisciplinaire en Science de la Société.

- Cédric MEURANT, Maître de conférences en droit public, Université Jean Moulin – Lyon III

- Yann LIVENAIS, Vice-président au Tribunal Administratif de Nantes

DÉBAT AVEC LA SALLE

12h30 - 13h45 : DÉJEUNER

14h00-17h30 : 2^{ème} table ronde

L'IMPACT DE CETTE ÉVOLUTION À TRAVERS UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Modérateur : Yannis LANTHEAUME, avocat au Barreau de Lyon

- Katia WEIDENFELD, Professeure d'histoire du droit de l'époque contemporaine, Ecole nationale des chartes : « *L'histoire du principe de sécurité juridique et l'inscription de l'interprétation contemporaine dans le temps long* »

- Martine DOITRAND, avocate au Barreau de Lyon spécialiste en droit public
« *« Martine en colère » : retour d'expérience à partir d'un dossier illustratif de l'évolution de la jurisprudence* »

- Charles BOSVIEUX-ONYEKWELU, chargé de recherche au CNRS : « *À qui profite le droit administratif ? Un regard sociologique sur l'évolution de la jurisprudence* ».

Conclusion

DÉBAT AVEC LA SALLE



COLLOQUE DE DROIT PUBLIC

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE À CONTRE-SENS

LYON, VENDREDI 19 MARS 2021

Colloque en ligne et en présentiel (max 25 participants)

Ordre des avocats, salle Berger/Cohendy – 176 rue de Créqui 69003 LYON

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit public et contentieux administratif.

Compétences visées

Amélioration des connaissances pratiques en droit public et réflexions sur l'exercice professionnel.

Public visé et prérequis

Toute personne intéressée par le droit public: magistrat.e.s, avocat.e.s, juristes associatifs, étudiant.e.s.
Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque. Débats.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

La formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



INSCRIPTION

Inscription préalable en ligne indispensable avant le 16 mars 2021

Tarifs :

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 100€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public (y compris avocat honoraire) : 150€ TTC
- Associatif : 50€ TTC
- Magistrat : entrée libre
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures

PRISE EN CHARGE FIF-PL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – site <http://www.fifpl.fr>

Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE :

- en présentiel, d'émarginer la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi.
- en visio, de vous pré-inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées à l'issue du colloque.